



Synthèse cycle de rencontres :
Des quartiers en transition – Rencontre n°5
Mutations de l'économie, transition et résilience territoriale

Table des matières

Introduction	2
1. Territoires, transition et résilience économique	3
1.1 Modèle économique, entre transformation et métropolisation	4
1.2 Théorie de la base économique, métropolisation et partage des revenus	7
1.3 De la résilience économique des territoires au modèle actuel	9
2. Les coopérations économiques au service de la transition dans les quartiers	15
2.1 Du développement économique local aux coopérations économiques	16
2.2 Les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), des outils pour les quartiers en transition ?	16
2.3 Les tiers lieux, les fermes urbaines : de nouvelles idées pour construire l'économie de proximité dans les quartiers ?	19
Conclusion	21



Introduction

Les engagements des Etats pris dans l'Accord de Paris afin d'assurer une baisse des émissions de CO₂ impliquent une refonte de l'organisation économique mondiale. Le modèle mondialisé actuel induit deux phénomènes :

- Une concentration des lieux de productions industriels dans certaines zones géographiques ;
- Une utilisation massive du transport afin d'acheminer les produits manufacturés sur les lieux de consommation.

Ce modèle entraîne une dépendance importante aux énergies fossiles et des rejets de CO₂ à l'origine du réchauffement climatique.

Cet impératif de transition dans l'organisation économique mondiale a été renforcé par les constats nés de la crise Covid-19 et la vulnérabilité au système de transports mondialisés. Les pénuries de matières premières et de produits manufacturés ont été rendus visibles et la vulnérabilité des systèmes économiques ont ainsi été mis à jour.

Pourtant, la résilience et la pérennité des systèmes économiques locaux semblent être des atouts pour construire une économie plus vertueuse et dont les retombées seront autant économiques que sociales et environnementales.

Quel impact les mutations économiques auront-elles sur les territoires ? Comment ceux-ci peuvent-ils organiser leur transition ? Quels nouveaux équilibres trouver entre économie présente, industrie ou encore territorialisation des activités économiques ?

Ces éléments de prospectives vont-ils bouleverser les formes urbaines, la manière dont on travaille, dont on consomme ? Comment inventer de nouvelles formes urbaines garantissant un passage vers une économie résiliente dans les territoires vulnérables et en particulier les quartiers prioritaires ? Comment reconstruit-on l'économie pour permettre la transition de ces quartiers ? Quelles compétences a-t-on dans les quartiers prioritaires ? Comment peut-on les valoriser ?



Une demi-journée a été organisée le 5 février 2022, sous forme de webinar pour répondre à ces questionnements. Elle s'est articulée autour de deux temps forts. Une première intervention de Magali TALANDIER, sous forme de conférence et une table ronde d'acteurs régionaux permettant de faire le point sur des actions et expérimentations locales.

Magali Talandier est professeure en urbanisme et aménagement du territoire à l'université de Grenoble-Alpes (Laboratoire PACTE). Ses thèmes de recherche portent sur le développement économique des territoires, les inégalités spatiales et la capacité de résilience des territoires face aux enjeux socio-écologiques.



1. Territoires, transition et résilience économique

« Depuis 30 ans, les crises successives font diverger les trajectoires économiques des territoires. »¹

La pandémie de Covid 19 a révélé la nécessité de se réappropriier les ressources locales et de repenser les coopérations interacteurs.

La crise sanitaire n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Il peut être cité les périodes de ralentissement économique de 1993 et de 2008 qui ont eu des impacts territoriaux différenciés, que ce soit aux échelles nationales ou locales. Elles ont contribué à une recomposition des trajectoires de développement local.

L'intégration de questions nouvelles telles que la Transition vient réformer les modèles économiques traditionnels et l'organisation socio-spatiale des territoires. Face à un changement systémique de nos modes de consommation, de production ou encore d'habiter pour mieux faire face aux exigences environnementales, nos modes de faire économiques se plient également à la règle du changement.

Des termes comme la « résilience », la « relocalisation » ou encore les « mutations économiques » apparaissent (ou ré-apparaissent) et son vecteur d'un nouveau paradigme : celui d'une économie vertueuse qui s'adapte aux transformations progressives des systèmes territoriaux dans leurs spécificités sociales, environnementales ou encore géographiques dans un écosystème fini de contraintes climatiques.

L'intervention de Magali TALANDIER a permis de réaliser un cadrage assez général et une mise en contexte des politiques possibles à d'autres échelles d'intervention pour identifier les liens à tisser entre des politiques et des phénomènes économiques et territoriaux macroscopiques et des politiques urbaines locales pour notamment des territoires aussi spécifiques que les quartiers prioritaires.

Le replay de cette intervention est disponible et permettra de saisir la ligne directrice de l'intervention. Il est disponible à cette adresse :



¹ Article de Magali TALANDIER et Yatina CALIXTE à retrouver sur The conversation : <https://theconversation.com/depuis-30-ans-les-crisis-successives-ont-divergé-les-trajectoires-économiques-des-territoires-181358>



1.1 MODELE ECONOMIQUE, ENTRE TRANSFORMATION ET METROPOLISATION

Les territoires ont été le support de transformations, d'évolutions. Que celles-ci aient été subies ou perçues comme des opportunités de changement, les territoires sont perpétuellement en mutation. Ce retour à l'Histoire aux prismes de la géographie, des dynamiques de peuplement, d'économie et puis de transition, permet d'adopter une approche rétrospective pour comprendre les origines de l'état présent des territoires et de leur fonctionnement économique.

Il permet également d'adopter une approche prospective dans le but de mieux appréhender l'avenir qui se définit comme incertain et potentiellement marqué de césures, de ruptures, d'aléas socio-économiques et environnementaux.

Le territoire est une portion d'espace appropriée, par le fait d'un pouvoir politique ou de ses habitants. Cette appropriation peut être d'ordre matérielle ou symbolique. La notion de territoire renvoie ainsi à des dimensions juridique, sociale, économique, culturelle et même affective².

Ce rappel de définitions est essentiel à la bonne compréhension des modèles économiques, de leurs évolutions et de leurs liens avec la manière de faire le territoire, des transformations et du phénomène de métropolisation. Le territoire résulte de l'appropriation des individus d'un espace avec de la circulation de richesses et des flux de revenus, des phénomènes migratoires et des activités.

La circulation des richesses pouvant être vectrice d'inégalités entre les territoires et au sein d'un même territoire, il est important de considérer cette dimension et de dresser un parallèle avec l'évolution socio-spatiale des systèmes territoriaux.

La question de la résilience économique reste encore un sujet non stabilisé mais des travaux antérieurs peuvent déjà permettre de poser les bases de l'analyse de la situation actuelle des territoires des points de vue économique et territorial.

Par ailleurs, il est possible d'alimenter les réflexions autour de la résilience économique des territoires en identifiant les enseignements qu'il est possible de tirer des crises antérieures mais également des crises en cours pour émettre des hypothèses sur les modèles économiques émergents qui témoignent d'une réappropriation des territoires et qui permettent un nouveau pilotage de l'action territoriale.

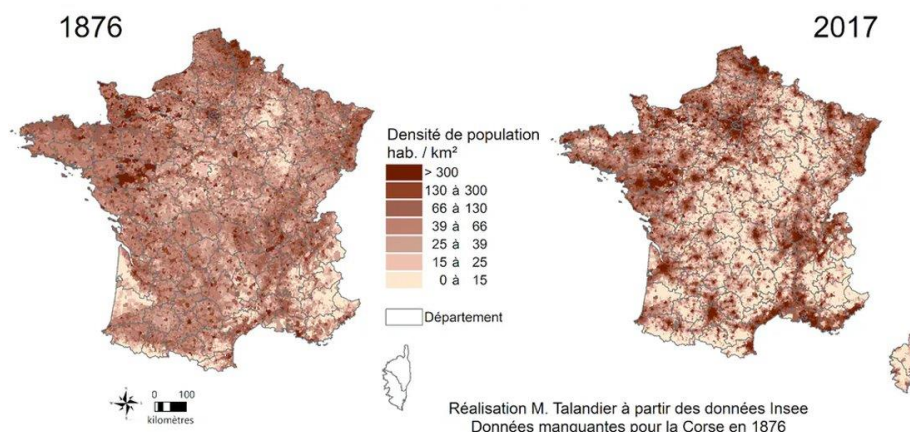
Démographie & Economie

Il existe un fort lien entre la géographie du peuplement et les modèles économiques. Ils ont tous deux une incidence plus ou moins directe sur les modes d'habiter : *on habite les richesses que l'on produit.*

² Voir une définition du terme « Territoire » sur le site <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/territoire>



Pour comprendre ce mécanisme, il est possible de comparer deux cartes de densité pour deux époques différentes. C'est-à-dire deux époques où les modèles économiques ne sont évidemment pas les mêmes pour remarquer que selon où et comment les richesses circulent et sont produites, le rapport au territoire et la concentration démographique varient.

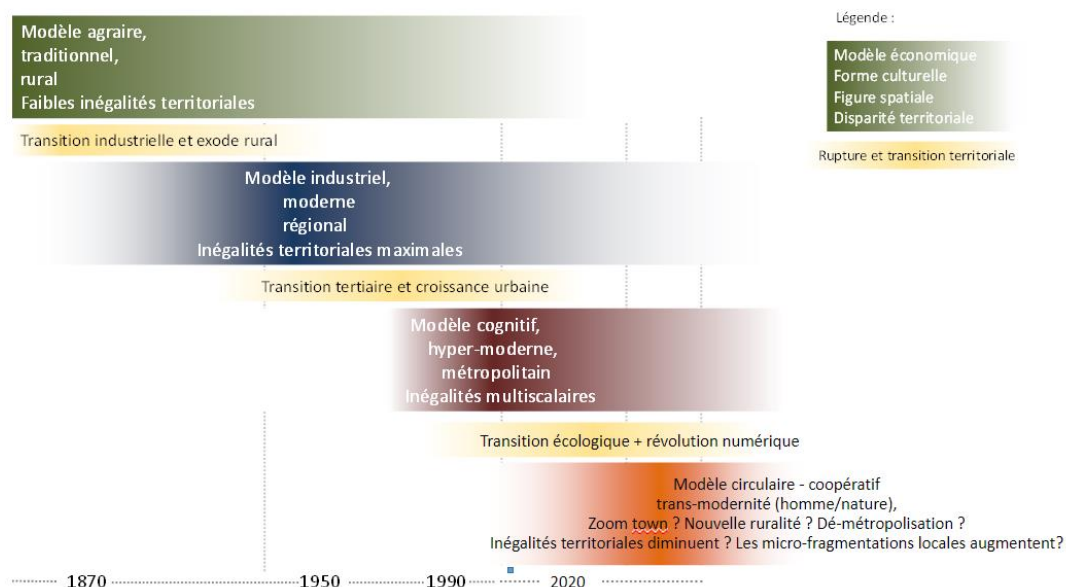


Ce tableau reprend ensuite différents éléments d'analyse de ces deux époques distinctes et qui montrent bien l'impact géographique de sociétés économiquement différentes.

	Pré - Révolution industrielle	Aujourd'hui
Répartition de la densité de population	Homogène	Hétérogène, concentration urbaine beaucoup plus forte et le long des axes de transport.
Niveau de diffusion de la population	Très diffuse	Moyennement diffuse
Explications	Equidensité : les individus habitent au plus près de la ressource « terre », filière agricole majeure à cette époque, de sorte à pouvoir exercer des pratiques agricoles et paysannes.	Société mobile avec une économie tertiaire. Les villes apparaissent désormais comme des lieux opportuns socialement et économiquement. Les villes deviennent des métropoles qui ont un poids démographique et économique fort.



Les modèles économiques en transformations successives



Source : Talandier, 2016

Cette frise chronologique fait la synthèse des grands mouvements économiques que la société a connus depuis le modèle agricole jusqu'à l'économie de la connaissance. L'économie a subi des transformations successives et, en fonction de grandes tendances économiques, sociales et culturelles. Elle rend compte de changements et de chocs subis. La frise illustre par ailleurs les liens qui peuvent être faits entre le modèle économique d'une part et la figure spatiale et le niveau de disparité territoriale identifiés d'autre part.

Avant la Révolution industrielle, le modèle économique dominant est un modèle agricole (agricole) inspiré d'un modèle culturel traditionnel, rural et les inégalités territoriales observées sont faibles. Avec l'industrialisation des territoires, ce modèle est passé à un modèle industriel inspiré du courant moderne. La France connaît un phénomène de régionalisation des territoires, des régions industrielles se forment, notamment dans le nord de la France. Les inégalités territoriales sont maximales dans les années 1950.

Sommes-nous toujours concernés par ce modèle économique industriel et moderne ? Magali Talandier précise que lorsqu'il s'agit d'étudier les territoires, il est important de « continuer l'Histoire » : Au tournant des années 1990, la métropolisation, c'est-à-dire le renforcement des grandes agglomérations dans le monde, est corrélée à l'émergence d'une économie de la connaissance, ce que certains sociologues appellent aussi « système d'hyper-modernité ». L'hypermobilité domine ici et les inégalités territoriales deviennent particulièrement complexes puisque selon leur échelle d'observation ou selon l'indicateur choisi, elles ne sont pas les mêmes.

Ce phénomène de métropolisation a engendré une concentration des richesses dans les grandes villes et a ainsi entretenu leur attractivité mais a également provoqué « des recompositions sociales en matière de disparités spatiales ».

Durant les 30 dernières années, les périphéries des villes continuent d'enregistrer une croissance des revenus par habitant tandis que les communes-centres de taille moyenne subissent un décrochage social par rapport au reste des territoires. Sur ce point, les



travaux de Laurent DAVEZIES tendent à montrer que la redistribution des flux de revenus et la solidarité territoriale ont permis de nuancer les effets de métropolisation. En revanche, les inégalités au sein même des grandes métropoles ont été renforcés et les phénomènes de solidarité territoriale sont moins à l'œuvre.



La République et ses territoires

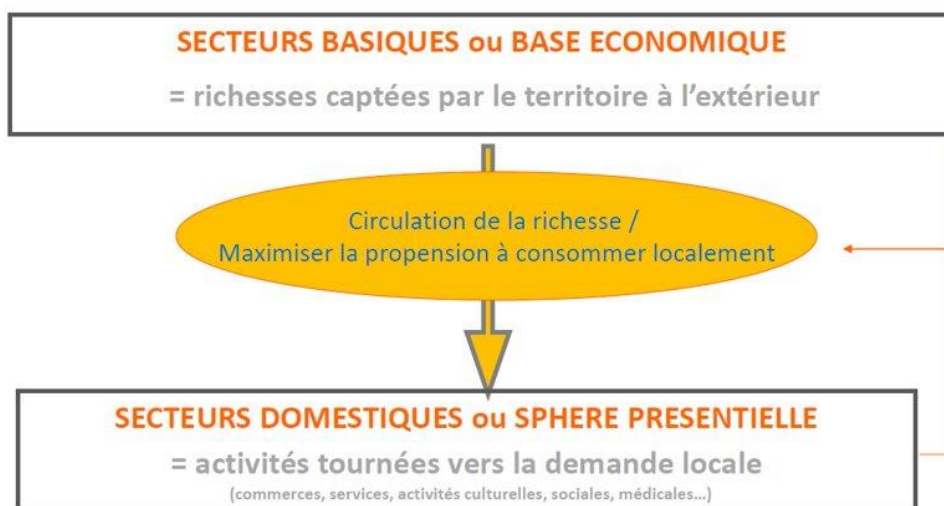
Le circulation invisible des richesses

Laurent DAVEZIES

Le territoire français est le lieu de tous les paradoxes : c'est dans les régions les plus riches que la pauvreté augmente le plus ; et certaines des régions les moins productives sont aussi celles où le bien-être social semble le mieux réparti. À l'écart des idées simples qui circulent aujourd'hui en boucle, Laurent Davezies explore les ressorts d'un divorce inaperçu : la séparation dans l'espace des logiques de croissance et des logiques de développement.

1.2 THEORIE DE LA BASE ECONOMIQUE, METROPOLISATION ET PARTAGE DES REVENUS

La théorie de la base économique permet d'évaluer les richesses qu'un territoire capte à l'extérieur pour les redistribuer localement à travers des emplois notamment pour alimenter un secteur dit domestique ou *sphère présenteielle* pour l'Insee, c'est-à-dire un ensemble d'activités tournées vers la demande locale (emplois, services, activités culturelles, sociales, médicales, etc.).



Ce travail sur les flux de revenus permet d'identifier les « moteurs » de développement économique d'un territoire et de rendre compte des leviers de développement et d'attractivité territoriale.



Parmi ces leviers, on identifie :

- ▶ La base productive privée qui correspond aux revenus issus des activités de productions et qui est souvent considérée comme la première source de revenus pour les territoires (ce qui n'est pas faux mais néanmoins elle ne reste pas l'unique source de flux de revenus) ;
- ▶ La base résidentielle qui correspond aux revenus apportés par les résidents et les touristes ;
- ▶ La base publique qui correspond aux différents traitements des employés de la fonction publique ;
- ▶ La base sociale et sanitaire qui correspond à tous les revenus de transfert, les revenus sociaux qui permettent également d'injecter de la richesse dans le territoire.

Structure des bases économiques des 11 aires urbaines en 2016, en %



	Lyon	Grenoble	Saint-Étienne	Clermont-Ferrand	Anney	Chambéry	Valence	Vienne	Romans-sur-Isère	Gap	Saint-Marcellin	MOY.10 GRDE AU
Salaires activités exportatrices	18,3	16,6	10,9	11,8	11,5	7,5	9,4	5,6	8,3	2,3	8,6	12,1
Bénéfices non salariés	0,7	0,5	0,8	1,0	0,6	0,9	0,9	0,7	1,1	1,6	1,6	0,6
Revenus du patrimoine	6,5	6,5	6,1	7,2	8,1	7,9	6,8	5,7	5,9	6,5	5,1	6,9
TOTAL BASE PRODUCTIVE	25,5	23,7	17,7	20,0	20,2	16,3	17,1	12,0	15,3	10,4	15,4	19,6
Retraites	24,4	25,9	30,5	29,5	24,1	30,3	29,4	25,9	28,1	32,9	26,1	25,9
Salaires des navetteurs	3,9	4,9	8,6	5,3	16,3	11,1	11,1	24,5	19,4	6,3	21,2	5,1
Dépenses touristiques	8,3	5,5	3,2	4,9	7,9	4,4	6,7	4,1	3,9	7,4	2,1	8,1
TOTAL BASE RESIDENTIELLE	36,6	36,3	42,3	39,7	48,4	45,8	47,2	54,4	51,4	46,5	49,4	39,1
TOTAL BASE PUBLIQUE	13,4	17,2	13,5	18,2	13,4	15,5	12,1	8,4	8,2	17,2	8,9	15,8
Base Sociale	8,5	7,6	10,0	7,6	6,2	7,7	9,2	8,1	9,5	8,6	7,7	8,9
Base sanitaire	16,1	15,2	16,5	14,5	11,8	14,4	14,4	17,1	15,6	17,3	18,7	16,6
TOTAL BASE SANITAIRE ET SOCIAL	24,5	22,8	26,4	22,1	18,0	22,4	23,6	25,2	25,2	25,9	26,3	25,5
TOTAL BASE ECONOMIQUE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Talandier 2018, d'après Insee, DGI, CNAME, Atout France, ACCOSS – données 2014

Ce tableau fait le constat que la base productive n'est pas la première source de revenus à l'échelle de ces 10 grandes aires urbaines. Cette base reste essentielle mais elle n'est pas unique, ce qui permet finalement d'identifier d'autres leviers de développement pour le territoire et de permettre à chaque territoire de se développer sur la base de ses spécificités et de ses capitaux.



« Les territoires sont interreliés...parce que les richesses que vous captez ont été créées ailleurs. Tout cela dessine finalement une forme de solidarité nationale. »

Magali Talandier



En partant de ce principe, nous n'avons pas des métropoles d'un côté et les autres territoires de l'autre mais plutôt des réseaux, des systèmes de territoires interconnectés et qui échangent des flux de richesses.



1.3 DE LA RESILIENCE ECONOMIQUE DES TERRITOIRES AU MODELE ACTUEL

Comme nous l'avons vu, les territoires mutent et évoluent en fonction de cycles économiques et sociaux. La transition vient ajouter à ces cycles, des enjeux environnementaux qui imposent des changements tant au niveau politique qu'au niveau des usages. Cette transition introduit d'autres modèles économiques qui pourraient émerger :

- ▶ Modèle circulaire et coopératif par opposition aux modèles antérieurs qui se veulent linéaires dans la gestion des ressources.
- ▶ Culturellement, des modèles trans-modernes en requestionnant les rapports Homme-Nature.
- ▶ Spatialement, est-ce que l'on assisterait à une dé-métropolisation ? Une nouvelle forme de ruralité avec l'émergence de nouveaux modes d'habiter et une réappropriation du rural grâce à un numérique mieux réparti sur le territoire ?
- ▶ Est-ce que l'on observerait une augmentation des micro-fragmentations locales ? C'est-à-dire des inégalités à des échelles fines, dans les espaces urbains, les petites villes et dans les espaces ruraux avec des phénomènes de ségrégation socio-spatiale auxquels il faudrait porter une attention et vigilance particulières ?

« Le territoire garde la mémoire du passé. » - **Magali Talandier**

Par ailleurs, lorsqu'il est question de résilience économique, il est question d'une économie qui s'adapte à ce qui est nouveau, à ce qui vient troubler plus ou moins fortement l'équilibre économique en vigueur pour retrouver un état de stabilité et cela, sans pour autant se détacher des modèles anciens. Ce qui veut dire que le modèle économique actuel vient transformer le précédent mais sans le faire jamais complètement disparaître.

La résilience économique des territoires : de quoi parle-t-on ?

Par définition, la résilience est la capacité d'un système à faire face à un choc passé, présent ou à venir.

Cette définition englobe deux dimensions :

- ▶ Une dimension spatiale avec des systèmes de lieux, de flux et d'acteurs.
- ▶ Une dimension temporelle avec des systèmes qui peuvent être résilients par apprentissage du passé, après coup, des systèmes résilients en pleine crise par réaction ou encore des systèmes résilients par anticipation d'une crise.

Il existe par ailleurs 3 chemins de résilience :

- ▶ Une résilience dite absorbative qui permet d'absorber le choc. Le choc passe donc inaperçu et le territoire n'aura pas subi de transformations majeures.



- ▶ Une résilience adaptative (celle que l'on connaît sans doute aujourd'hui avec la croissance verte) qui permet de s'adapter au choc sans qu'il y ait là encore de changement radical du modèle dominant.
- ▶ Une résilience transformative qui, certes est plus complexe à mettre en œuvre, et qui permet un changement radical du modèle puisque l'on considère que la crise est due au modèle et que donc, il est nécessaire de le changer drastiquement. On peut parler ici de transition.

A noter que selon le sujet traité et les spécificités du territoire, celui-ci peut plus ou moins mettre en œuvre ces trois formes de résilience.

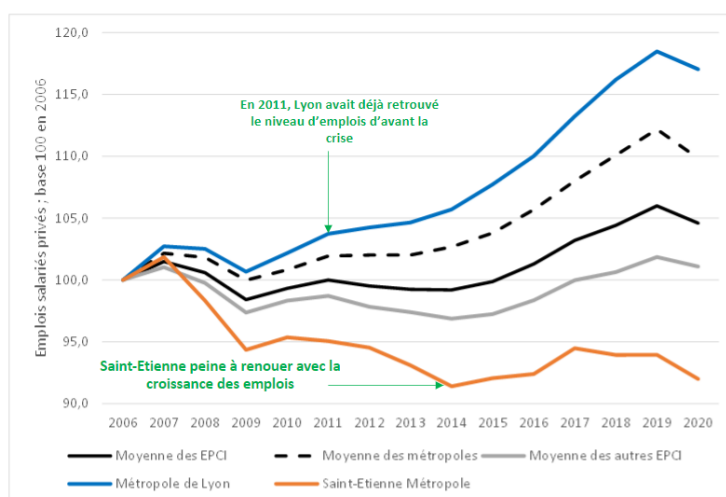
« Je pense qu'il faut que l'on accepte la complexité de nos questions urbaines, territoriales et que toutes les approches performatives, binaires en dressant des territoires les uns contre les autres sont erronées parce que nous sommes dans des relations systémiques complexes. » - **Magali Talandier**

En économie, la résilience se mesure à la fois en termes d'intensité de perte ou de gain de revenus mais aussi en termes de temporalité, c'est-à-dire que l'on regarde le temps qui s'est écoulé pour que le système se remette de la crise passée.

L'exemple de l'évolution de l'offre d'emplois en fonction du temps

Si l'on regarde la réponse des territoires en termes de nombre d'emplois face aux crises de 2008 et de 2020, on peut observer le scénario suivant :

- Durant la crise : chute du nombre d'emplois ;
- Après la crise : croissance quasiment stable pour les métropoles et croissance discontinuée pour certains territoires.



La résilience :
Capacité d'un territoire à faire face à un choc passé, présent ou futur
 La résilience économique se mesure en termes d'intensité des pertes, puis des gains d'emplois (ou de revenus), mais aussi en termes de temporalité (le temps nécessaire pour retrouver son niveau d'emplois ou de revenu)

Forte résilience de l'économie lyonnaise en 2008 (peu de perte, récupération rapide, suivie d'une forte croissance), mais également en 2020, meilleure résistance que la moyenne des métropoles. Saint-Etienne fortement impactée par la crise de 2008, dont elle peine à sortir, semble un peu moins durement touchée par celle de 2020.

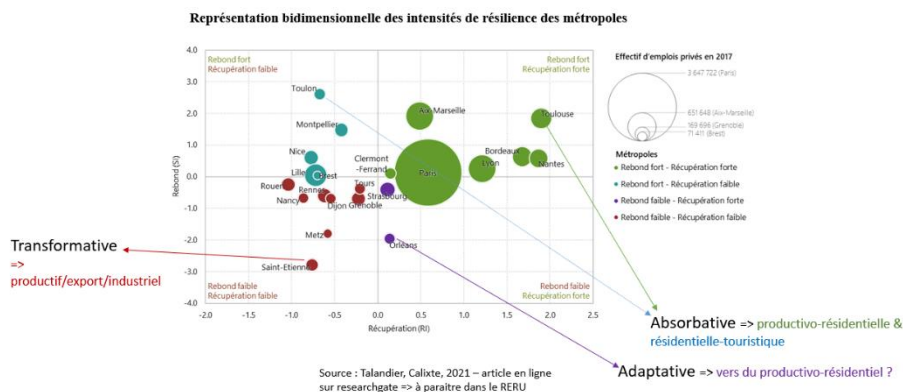
Source : Acoess-2020 & Insee, calculs M. Talandier, 2021



Cette croissance discontinue vient donner quelques informations quant à la capacité de résilience d'un territoire, c'est-à-dire sa capacité à proposer de nouveau de l'offre d'emplois après avoir connu un choc.

C'est ce que nous pouvons observer sur le graphique ci-dessus avec l'exemple de Saint-Etienne Métropole qui peine à se remettre de la crise après 2009. A contrario la Métropole de Lyon suit une trajectoire ascendante ce qui montre une meilleure résistance face aux crises de 2008 et de 2020 que la moyenne des métropoles.

Un autre support d'étude nous permet de dresser des profils de résilience pour des métropoles en analysant les capacités de rebond (intensité) et de récupération (temporalité) des métropoles pour la variable « Emploi ».

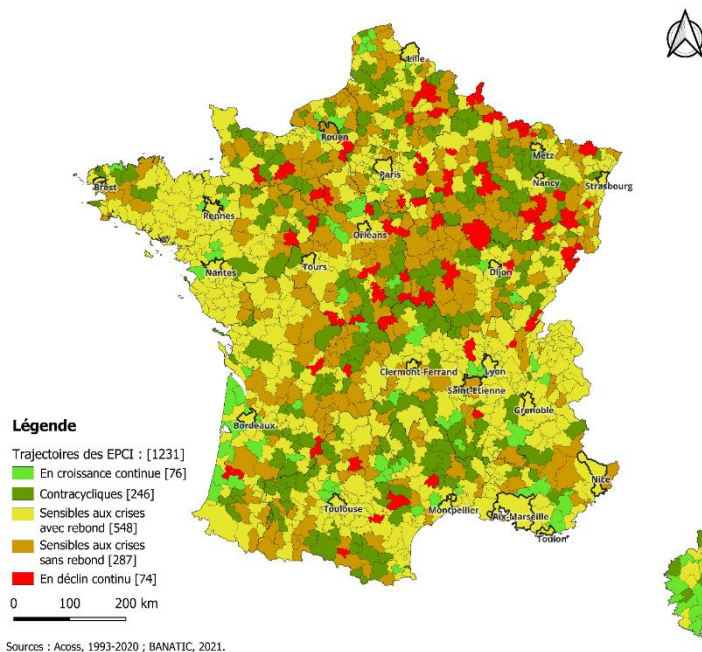


Les effets de la métropolisation et de la désindustrialisation sur la capacité de résilience des territoires

Depuis 30 ans, la France connaît un modèle de métropolisation qui tendrait à fragiliser les territoires ruraux et les territoires anciennement industrialisés. Cette assertion est pourtant nuancée par des chercheurs tel que l'économiste Olivier Bouba-Olga qui montre au contraire la dynamique de certains territoires industriels dans des bassins économiques caractérisés par leur ruralité.

Lorsque l'on regarde la trajectoire des EPCI sur la période 1993-2020 (avec les temps forts de 1993, 2008 et 2020) en matière de résilience, certains sont restés insensibles aux crises économiques de 1993 et 2008 et d'autres connaissent un déclin continu depuis 30 ans.





Ainsi, d'un territoire à l'autre, la réponse à une crise n'est pas la même et cela peut s'expliquer par des interprétations catégorielles :

- ▶ la taille d'un territoire par exemple peut avoir une incidence sur son niveau et sa capacité de résilience,
- ▶ les questions macro-régionales et structurelles se posent aussi sur les territoires.

Pour Magali TALANDIER, se pose désormais la question du modèle émergent qu'il faudrait mettre en place avec à la clé un nouveau paradigme : les territoires n'ont nul autre choix que de s'aligner avec les objectifs de transition pour faire face aux enjeux environnementaux qui ne cesseront de solliciter leurs instances.

Ce modèle émergent vient par ailleurs remettre en cause les piliers du modèle métropolitain, ou modèle de la *Ville Globale* définis comme :

- ▶ Une hypertrophie des flux,
- ▶ Une concentration de l'innovation technologique dans la sphère exportatrice et compétitive au service d'une économie de globalisation et de compétition,
- ▶ Une préférence des travailleurs hyper-qualifiés pour la grande ville,
- ▶ La non-priorisation de la question environnementale : le modèle dominant appelé « nouvelle économie géographique » ne considère en aucun cas les enjeux environnementaux.



L'Économie désirable

Sortir du monde thermo-fossile

Pierre Veltz

La dynamique de la société « hyper-industrielle » est-elle compatible avec l'urgence écologique ? Les gains d'efficacité considérables mis en œuvre par la machine industrielle ne suffiront pas à enrayer la catastrophe écologique qui menace. De nouveaux régimes de sobriété sont nécessaires. Mais, pour être désirables, ils doivent s'inscrire dans une réorientation des priorités productives : santé, éducation, alimentation, loisirs, sécurité, mobilité. Cette économie humano-centrée est en train d'émerger, mais son versant collectif reste largement à construire. C'est là que se trouvent les emplois permettant de sortir du monde thermo-fossile. Ainsi pourra-t-on fonder une nouvelle base productive, plus durable, enfin recentrée sur les besoins essentiels des êtres humains.

Pierre Veltz est ingénieur et sociologue. Il a notamment publié, au Seuil, *La Grande Transition* (2008) et *La Société hyper-industrielle* (2017), dont ce livre constitue le prolongement.



En effet, le développement économique du territoire a le plus souvent été pensé sur sa capacité à capter des ressources extérieures. Or, il conviendrait désormais de revoir certaines priorités et d'orienter les politiques vers ce qui permet d'économiser les ressources locales afin d'augmenter également le bien-être de la population. Ce qui ne peut être produit localement serait complété par ailleurs par des flux externes secondaires.

Quels enseignements en tirer pour Magali TALANDIER ?

- ▶ Les individus s'organisent spatialement selon leur niveau de connaissance du monde et des opportunités socioéconomiques qu'ils identifient sur un espace.
- ▶ Rendre visible l'invisible : l'organisation territoriale tend à invisibiliser certains flux. Par exemple, les inégalités intra-métropolitaines sont parfois cachées dans un débat rural / urbain, ce qui peut engendrer des priorisations erronées dans les actions menées par les pouvoirs publics.

Source : L'économie métropolitaine francilienne ne se limite pas à la Défense, Essais, Manon Loisel, Nicolas Rio et Magali Talandier, juin 2016.

- ▶ La résilience exige que l'on s'intéresse aussi à la circulation locale des richesses productive et présente (socle de la théorie de la base³). Les territoires sont appelés à gérer leurs revenus intérieurs (les données existent) et à penser leur redistribution pour leur développement local.

³ Pour rappel, la **théorie de la base** décrit le développement d'un espace donné comme dépendant de sa capacité à exporter de la richesse vers l'extérieur, sa capacité à capter de la richesse extérieure et à attirer.



- Changer de paradigme en pensant l'économie de façon circulaire par opposition à une économie linéaire qui ne tient pas compte de la composante environnementale.

Pour créer un espace sûr et juste pour l'humanité, il convient de contenir notre développement entre un plancher social et un plafond environnemental. Il s'agit de la **théorie du Donut** décrite par Kate Raworth. Les actions menées et les activités qui animent les territoires sont délimitées entre ce plancher et ce plafond, ce qui offre un cadrage conscient et soucieux à la fois du bien-être de la population et du respect de l'environnement.



2. Les coopérations économiques au service de la transition dans les quartiers

Comme nous l'avons vu précédemment, les mutations de l'économie et les crises successives pèsent sur les écosystèmes locaux avec une résilience qui varie en fonction du territoire, de la manière dont il organise la circularité de ses richesses en plus des aléas conjoncturels de l'économie mondiale.

Qu'en est-il si l'on applique ces éléments sur les quartiers prioritaires et pourquoi se poser cette question ?

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont ceux qui concentrent, au niveau urbain, la précarité, notamment de revenu. Sur ce point, les personnes qui y résident sont par nature, plus vulnérables aux chocs provoqués par les crises, que ce soit sur les revenus (ou le pouvoir d'achat), ou sur l'emploi (le chômage et le travail précaire y sont plus présents qu'ailleurs).

L'impératif de transition vient apporter un nouveau regard sur le développement économique à l'échelle des agglomérations mais également à l'échelle des quartiers.

Fort de ces constats, la Loi Lamy a consacré, pour la première fois en Politique de la ville, un pilier dédié au développement économique et à l'emploi dans la contractualisation. Ces dernières années, la volonté de l'Etat a été de consacrer 1/5^{ème} des crédits spécifiques de la Politique de la ville vers cette thématique, tout en mobilisant les acteurs privés (via le PAQTE⁴) et publics (via le droit commun) sur ce volet.

Les enjeux liés aux transitions posent de nouvelles exigences à ce développement économique local. Les politiques publiques et l'économie territoriale seront soumis à l'exercice de transition de part une mutation provoquée par les enjeux climatiques et l'épuisement des ressources naturelles. Or les capacités de résilience doivent être mises en place dès maintenant pour pouvoir y parvenir.

« La résilience exige que l'on s'intéresse aussi à la circulation locale des richesses productive et présenteielle » - **Magali Talandier**

Les coopérations, l'économie circulaire, la solidarité, les liens entre les acteurs publics et privés d'un territoire semblent être des gages d'une meilleure résilience locale. Comment dès à présent contribuer à des systèmes économiques coopératifs sur les territoires, pour apporter des services aux populations locales, de l'emploi et une meilleure résilience aux futures crises ?

⁴Le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (Paqte) traduit l'engagement des entreprises pour les quartiers dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers (2018)



2.1 DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL AUX COOPERATIONS ECONOMIQUES

La crise sanitaire de 2020 a fragilisé le système économique-social existant. Elle a aussi permis de questionner les modes de faire dans les territoires et de réorienter les objectifs économiques en France. Il est d'ailleurs possible de s'en rendre compte dans le plan de relance initié en 2020 par le gouvernement (cf. France Relance, <https://www.gouvernement.fr/les-priorites/france-relance->).

Avant cette crise, les prémices d'un changement de paradigme autour des transitions étaient déjà bien présentes sur les territoires et la crise sanitaire en a été un révélateur et un accélérateur.

La région Hauts-de-France, la CCI Hauts-de-France et de nombreux partenaires ont lancé depuis 10 ans la démarche de Troisième Révolution Industrielle (Rev3). Cette démarche vise à préparer l'économie régionale et les acteurs aux enjeux de transition.

Côté développement économique, la région Hauts-de-France qui possède cette compétence, a adopté en 2017 un SRDEII intégrant cette Troisième révolution industrielle comme l'une des 5 dynamiques stratégiques. Le SRDEII, en 2022 en cours de renouvellement, devrait d'ailleurs prolonger cette dynamique et renforcer les priorités autour de la transition économique.

Si l'on décline ce développement économique local à l'échelle de la Politique de la ville, il est intéressant de voir que la région avait mentionné cette troisième révolution industrielle comme un incontournable des projets Politique de la ville dans sa délibération du 13 octobre 2016. Dans cette même délibération, l'économie sociale et solidaire et les tiers lieux étaient également proposés comme solutions concrètes pour le développement économique dans les quartiers prioritaires.

Entre l'action renforcée de l'Etat sur le volet développement économique des contrats de ville, les orientations de la région autour de l'économie sociale et solidaire, le NPNRU, le plan France Relance et la mobilisation des autres partenaires, le monde de la politique de la ville a su acquérir des moyens pour se projeter dans les démarches de coopérations économiques.

Sur le volet des coopérations, des tiers lieux ou des filières émergentes, il est ainsi possible de décrire le nouveau paradigme de l'économie de la résilience de demain.

2.2 LES POLES TERRITORIAUX DE COOPERATION ECONOMIQUE (PTCE), DES OUTILS POUR LES QUARTIERS EN TRANSITION ?

Les coopérations économiques s'organisent depuis une dizaine d'années en logique de pôles territoriaux pour encourager des activités économiques sociales et solidaires pour le territoire.

Qu'est-ce qu'un PTCE ?



Le concept des pôles territoriaux de coopération économique ou PTCE a émergé à partir de 2009 à l'issue d'une réflexion menée par le [laboratoire de l'ESS](#). Il a trouvé sa consécration dans la Loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 dite Loi "Hamon". L'article 9 vient définir les PTCE comme :

"[...] le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire [...] qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales [...] ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable."

Pour comprendre ce concept, il suffit de considérer l'acronyme. Un PTCE est avant tout un **pôle d'acteurs**, c'est-à-dire un regroupement de structures de l'économie sociale et solidaire qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble et qui s'unissent pour couvrir les besoins d'un territoire. *Mais qui sont ces acteurs ?* Ce peut être des entreprises, des associations, des SCIC, etc. De façon plus générale, toute structure qui existe pour faire vivre les objectifs de l'ESS.

Ces acteurs décident de se réunir pour **couvrir les besoins d'un territoire** défini comme étant un espace géographique identifié avec des parties prenantes et des initiatives locales. Un PTCE est donc un projet local mené par des acteurs locaux et pour répondre à des problématiques locales en vue de favoriser le développement d'un territoire cible.

Par ailleurs, un PTCE ne peut être PTCE sans **coopération**. En effet, les membres du PTCE décident de s'associer à des entreprises et des institutions afin de mutualiser leurs moyens matériels et immatériels, leurs savoir-faire ainsi que leurs compétences, de manière consentie, afin de mener à bout les objectifs du pôle de coopération.

Ce qui fait du PTCE un outil intéressant et prometteur pour les territoires, c'est qu'il constitue un véritable **modèle économique** et un modèle économique endogène. En effet, en soutenant des initiatives locales, ils permettent la création d'emplois, d'activités, de biens, de services, de richesse et de compétences non délocalisables. Ils viennent bousculer le modèle économique *classique* qui repose davantage sur la compétitivité économique que sur l'impact social.

Les PTCE mènent des actions dans des filières qui font sens sur le territoire que ce soit autour des problématiques de **développement durable ; d'alimentation** ou encore **d'insertion socio-professionnelle**

CARTOGRAPHIE DES PTCE SIGNATAIRES DE LA CHARTE 2021

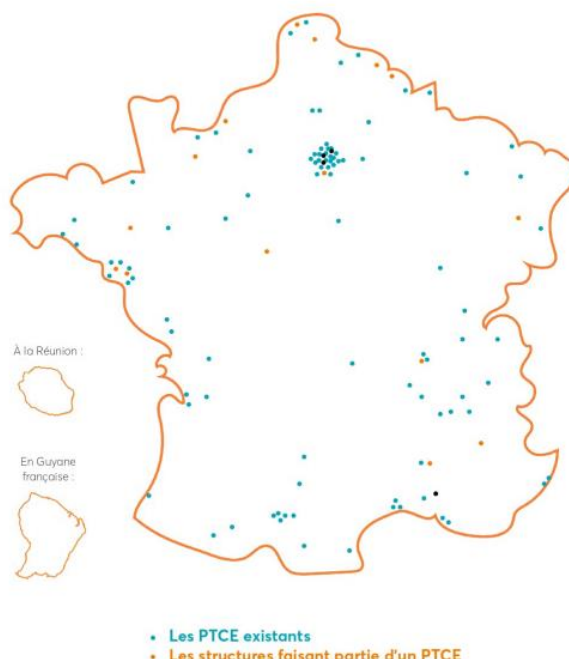


Figure 1 : Carte des PTCE signataires de la charte 2021 - Source : Labo de l'ESS



des personnes. Les groupements constitués peuvent opérer de diverses manières : **sensibilisation ; formation et accompagnement des projets.** Ils accompagnent en effet les porteurs de manière adaptée et pour chaque stade d'avancement de leurs projets. Ce sont des véritables **outils de mutualisation d'ingénierie.**

8 ans après la Loi, où en est-on ?

Les premiers PTCE ont été mis en place, d'abord grâce à des expérimentations sur quelques territoires, puis par un premier appel à projets en 2013 pour consolider ce concept. Avec l'appel à projets de 2016 qui fait suite à la Loi "Hamon", l'émergence de nouveaux PTCE permet d'acter l'utilité économique, sociale et solidaire de ce concept. Face aux enjeux de transition écologique, les acteurs de l'ESS ont poussé à la **relance des PTCE.**

En juillet 2021, pour répondre à ce besoin, créer une nouvelle dynamique et consolider les PTCE déjà existants, l'Etat a mis en place un **AMI permanent** (saison 3 du cycle d'appels à projets). De nouveaux PTCE peuvent ainsi émerger et candidater via la plateforme www.ptce-saison3.fr. Il est également mis en place pour l'ensemble des PTCE, émergents et existants un **bouquet de services** qui permet d'appuyer leur développement.

En 2022, les PTCE se développent sur tout le territoire. Une [cartographie](#) des pôles signataires de la charte des PTCE permet de le mettre en évidence. [D'après le Labo de l'ESS, 70% des PTCE](#) répondent à des besoins non traités du territoire et de ses habitants, ce qui en fait une réponse concrète et effective aux enjeux des territoires et un outil fort pour ces derniers.

Plusieurs structures de l'ESS tels que l'Avise, le RTES, les CRESS ou encore le Labo de l'ESS sont partenaires de ce bouquet et se sont engagées pour **l'aide à la création**, la **consolidation** ou encore **l'animation des PTCE** présents sur le territoire français.

Et en Hauts-de-France ?

À l'échelle des Hauts-de-France, une **cellule régionale d'animation des PTCE** a été constituée avec différents partenaires : Etat, Région Hauts-de-France, Institut Godin, APES, IRIAE notamment. La cellule est animée par la CRESS Hauts-de-France.

L'objectif de cette cellule est d'appuyer, soutenir et décliner la dynamique nationale autour des PTCE sur le territoire des Hauts-de-France. Sur les Hauts-de-France, 9 PTCE avaient été reconnus par l'Etat avant 2021. 11 autres pôles sont venus compléter cette dynamique en 2021.

Emergence Beauvaisis : un PTCE à fort impact pour les quartiers

Lors de la visioconférence sur les [mutations économiques](#) organisée par l'IREV en février 2022, [Emergence Beauvaisis](#) est venu présenter la dynamique de ce PTCE sur l'agglomération de Beauvais.

La SCIC maison de l'économie solidaire du Pays de Bray (territoire rural à une quinzaine de km de Beauvais) était l'un des premiers lauréats des PTCE. Il permettait de réunir les acteurs de l'insertion, l'environnement puis a évolué vers les services à domicile, la gestion des déchets et le réemploi. Le PTCE emploie actuellement 3 à 400 personnes. D'autres acteurs ont été adjoints au PTCE : des entreprises plus grandes, des collectivités.



A partir de 2017, la dynamique a essaimé sur Beauvais, ce qui a été facilité par des acteurs qui étaient également présents sur le pays de Bray. Le PTCE est dans une phase de transition après une période de mise en place avec une nouvelle organisation, une implantation physique et un nouveau nom : le Pôle de Coopération Oise Ouest.

Contrairement à d'autres PTCE et en lien avec le contexte local du beauvaisis, le choix a été fait de ne pas thématiser le pôle territorial et de rester très ouvert autour de l'économie de proximité. La volonté a donc été de créer un écosystème autour de l'économie de proximité et au service de l'ESS. Le pôle y travaille en apportant de la méthode, de l'ingénierie jusqu'à l'incubation de projets.

Les projets sont initiés par les acteurs du territoire. Ce peut être une volonté d'une collectivité, d'un entrepreneur ou d'une entreprise avec une logique de développement. Différentes phases de projets sont retenus pour en mesurer la dynamique : idée – étude – prototypage – développement.

Quelques exemples de projets portés actuellement par le PTCE :

- ▶ le réemploi des jouets,
- ▶ la valorisation des matériaux de constructions,
- ▶ l'éco tourisme
- ▶ la filière textile.

Une difficulté sur les PTCE est de faire venir les entreprises. Pour y parvenir, il convient de les rassurer sur les coopérations alors qu'elles sont souvent dans une logique de concurrence. La communauté et l'espace d'échanges, de confiance est un atout pour créer des coopérations et passer outre l'esprit concurrentiel.

2.3 LES TIERS LIEUX, LES FERMES URBAINES : DE NOUVELLES IDEES POUR CONSTRUIRE L'ECONOMIE DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS ?

Fashion Green Hub ou le Hub de la mode éco-responsable : pour une mode locale, durable et solidaire

Fondée en 2015 sous le nom de Nordcréa, l'association Fashion Green Hub regroupe aujourd'hui 300 entreprises du secteur de la mode et du textile qui ont pour objectif commun le développement de la filière et la sauvegarde des emplois du textile de la région Hauts-de-France.

Véritable ambassadrice d'une mode verte, l'association souhaite décarboner la filière du textile, une industrie particulièrement polluante, en promouvant une mode locale, durable, innovante, solidaire et humano-centrée.

Elle permet :

- ▶ aux entreprises du secteur de la mode et du textile de se constituer en réseau solidaire
- ▶ aux entreprises adhérentes de bénéficier d'un accompagnement dans leurs projets entrepreneuriaux, de la conception à la stratégie de commercialisation.
- ▶ aux habitants de suivre des formations à la upcycling de 4 mois afin de se réinsérer sur le marché de l'emploi



L'association, qui a pour ambition de mettre en réseau créateurs, entrepreneurs et grandes entreprises de la mode et du textile, fournisseurs et distributeurs, propose à ses adhérents des temps de rencontres afin de favoriser les coopérations tout en promouvant un nouveau business model fondé sur une mode durable dans le cadre de l'économie circulaire.

Dans son développement, l'association s'est appuyé sur son tiers lieux : le Plateau fertile. Ce tiers lieux, situé en quartier prioritaire est ainsi un lieu où se croise les créateurs et entrepreneurs et toute personne désireuse d'apprendre dans ce domaine des textiles innovants.

Le plateau fertile est maintenant reconnu pour son écosystème complet autour du textile durable sur Roubaix.

Le CAPEP Valenciennes et ses projets de fermes urbaines : des projets humains au service des habitants

Le CAPEP est une association d'éducation populaire qui existe depuis 1973 sur le territoire de Valenciennes. Il fait partie du collectif PHARE qui a reçu l'agrément PTCE Autonome lors de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de 2021.

Le CAPEP, par l'intermédiaire de Guillaume COLSON, développe des projets d'agriculture urbaine dans les QPV dont le but est de valoriser des friches urbaines en fermes urbaines avec une alimentation sans produits phytosanitaires au profit des habitants de ces quartiers.

L'agriculture urbaine est un secteur pluridisciplinaire puisqu'elle touche à la fois à la rénovation urbaine, à la sécurité, aux questions environnementales en favorisant des zones de biodiversité ou encore à l'emploi si le projet est agréé en tant que chantier d'insertion professionnelle. Par ailleurs, le domaine de la permaculture suit 3 principes clairs :

- Prendre soin de l'environnement en favorisant des zones de biodiversité
- Partager les surplus pour éviter le gaspillage
- Prendre soin de l'Homme, en l'occurrence ici, prendre soin des habitants des QPV qui sont au centre des projets

Aujourd'hui, les fermes urbaines sont implantées dans 3 villes différentes de l'arrondissement de Valenciennes qui ont des secteurs QPV :

- ▶ Quartier de Dutemple à Valenciennes où est implantée en 2017 la première ferme urbaine du projet
- ▶ Quartier de Sabatier à Raismes, ancien quartier mineur classé patrimoine mondial de l'UNESCO qui a permis d'avoir des postes en insertion dans le cadre de l'enveloppe de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
- ▶ Quartier Boca à Douchy-Les-Mines

Dans le cadre du projet « Nos Quartiers Fertiles » de l'ANRU, 3 autres fermes urbaines vont se développer à compter de 2022 dans les villes de Valenciennes, Anzin et Fourmies.

Le développement de la structure se poursuit dans un modèle économique de l'ESS. L'atout de ce type de fermes urbaines est de pouvoir proposer des services et des métiers qui s'intègre très bien auprès de publics en insertion avec notamment le traitement des bio-déchets.



C'est d'ailleurs par cette filière, qui devrait se développer suite à la [Loi 10 février 2020](#) relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, que s'oriente une partie des activités. Cette loi obligera le tri des déchets organiques pour les professionnels, les collectivités locales, les industriels et les particuliers à compter du 31 décembre 2023. Cette obligation permettra à de nouveaux emplois d'émerger, nouveaux emplois qui viennent valoriser, au-delà du recyclage, des compétences sociales pour les personnes en insertion.

Pour Guillaume COLSON, le prétexte de la ferme urbaine en quartier est un excellent moyen de développer le pouvoir d'agir des habitants, qu'il soit en insertion dans la structure ou en tant que participants aux activités pédagogiques proposées.

Conclusion

Les mutations économiques provoquées par des crises successives (économiques, sanitaires, géopolitiques) prouvent que la résilience territoriale doit être réfléchi à l'aune des expériences réussies. Le changement climatique qui se profile impose donc une dynamique de transition des politiques publiques afin de rendre nos territoires plus résilients. Ces expériences existent et il convient de pouvoir les rendre plus systémiques.

L'impératif de transition vient bousculer, réinterroger le modèle économique existant et réévaluer les pratiques sur tous les plans économique, social, environnemental, politique, philosophique, etc.

Il incombe désormais aux territoires de préparer la résilience économique pour s'adapter aux crises présentes et futures. Il leur revient également de faire preuve d'ingénierie et d'associer des acteurs de la société civile aux processus de réflexion et d'action en faveur des transitions. Celles-ci apparaissent comme des opportunités pour leur développement durable.

Du fait de l'urgence climatique et de l'omniprésence de ses enjeux au sein des questions contemporaines, opter pour des politiques territoriales résilientes dans une approche systémique peut permettre aux territoires de mieux accepter les changements et mieux prévenir les chocs en vue de garantir aux habitants un cadre de vie propice au bien-être et au bien-vivre.

La Politique de la ville tente de s'emparer de ces principes en favorisant la participation citoyenne des habitants et en expérimentant de nouveaux modèles économiques. Le défi, pour les territoires, réside dans une acceptation sincère et une interprétation territorialisée des enjeux de transition en vue de connaître une harmonisation et une véritable cohésion socio-environnementale des territoires.

